

8760

Université
de
Paris.

Paris, le 28 mars 1922.



Madame,

Je m'empresse de vous faire connaître que le Conseil de la Faculté des Lettres s'est prononcé, à l'unanimité, pour l'institution de la chaire d'Histoire littéraire du XVIIIème siècle français, que vous voulez bien fonder à la Faculté des Lettres, ainsi que pour le transfert de M. LANSON dans cette chaire.

J'ajoute que j'ai saisi M. le Ministre de la question, que sa réponse n'est pas douteuse et qu'elle est imminente.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments très reconnaissants et respectueux.

Le RECTEUR,

P. Auvray

Madame ARCONATI-VISCONTI.

8710

102

28 Mars

Monsieur

Monsieur
Monsieur

Monsieur



Je m'empresse de vous faire connaître que la
Général de la Faculté des Lettres a été promu à l'année
1962, pour l'habilitation de la chaire d'histoire littéraire
de l'Université d'Alger, que vous voulez bien fonder à la
Faculté des Lettres, ainsi que pour la création de M. JAMSON
dans cette chaire.

Je tiens à remercier M. le Ministre de la
Général, que sa réponse n'est pas défensive et qu'elle est
indépendante.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments
très reconnaissants et respectueux.

Le Recteur

[Signature]

PROFESSEUR-CHARGÉ DE COURS